



SAINT-CÉRÉ
À LA CROISÉE DES CHEMINS, LES TOURS VEILLENT

Référence à
rappeler

N° du contrat : 6707

Occupant : SARL LE SOULHOL

Adresse du lieu
desservi :

353 QUAI AUGUSTE SALESSES
CAMPING COMPTEUR GENERAL
46400 SAINT CERE

VILLE DE SAINT CERE
SERVICE DES EAUX
43 AVENUE FRANCOIS DE MAYNARD
46400 SAINT CERE
Tel : 05.65.10.01.17.
Fax : 05.65.10.01.29.

Destinataire de la facture

SARL LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
46400 SAINT CERE

Horaires de permanences :
le mardi et le vendredi de 14h à 16h30
Urgences : 06.73.68.98.54.
Mail administratif : sabine.ileida@saint-cere.fr
Mail technique : laurent.fouillac@saint-cere.fr

Facture réelle n° 2024-2 / 2414686 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Message :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation.
Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m3 par an.
Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit 140 m3 par an.
En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée.

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

853 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00438 €

Abonnement
Consommation

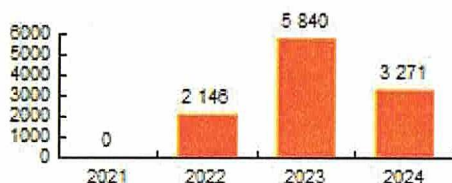
Montants

2 439,53
3 738,83

Total de la facture

6 178,36

Historique de consommation



Montant total à payer avant le 14/02/2025

6 178,36 €

*Trop versé sur
facture précédente*

- 2334,64

3843,72

Date limite de réclamation : 30/01/2025

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : VILLE DE SAINT CERE
Références : EAU
Etablissement : 58
N° codique : 046024 Nature du rôle : 01
N° contrat : 6707
N° facture : 2414686 6
Exercice : 2024/2
Date facture : 31/12/2024
Montant : 6 178,36 euros

SARL LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
46400 SAINT CERE

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESOR PUBLIC DE SAINT CERE
4 PLACE GAMBETTA
46400 SAINT CERE

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

EN ESPECES (DANS LA
LIMITE DE 300€) OU EN
CARTE BANCAIRE, MUNI
DU PRESENT AVIS,
AUPRES D'UN
BURALISTE OU
PARTENAIRE AGREE (
LISTE CONSULTABLE
SUR LE SITE
WWW.IMPOTS.GOUV.FR/
PORTAIL/PAIEMENT-
PROXIMITE).



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
3922	17JE016086	40	21/11/2024	29194			30047	853
Consommation totale relevée								853

Consommation facturée (m3)							853
Détail de votre facture	Tarif voté au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau				2 861,00	157,36	3 018,36	
prélèvement ressource en eau Ag eau	01/01/2024	853 m3	0,06000	51,18	2,81 (5.5%)	53,99	
Abonnement Eau	01/01/2024	6 mois	70,00000	35,00	1,93 (5.5%)	36,93	
Abonnement Eau par tranche de 200 m3	01/01/2024	16	70,00000	1 120,00	61,60 (5.5%)	1 181,60	
Consommation Eau	01/01/2024	853 m3	1,94000	1 654,82	91,02 (5.5%)	1 745,84	
Collecte des eaux usées				2 389,50	238,95	2 628,45	
Abonnement Assainissement	01/01/2024	6 mois	60,00000	30,00	3,00 (10%)	33,00	
Abonnement Assainissement par tranche	01/01/2024	18	60,00000	1 080,00	108,00 (10%)	1 188,00	
Consommation Assainissement	01/01/2024	853 m3	1,50000	1 279,50	127,95 (10%)	1 407,45	
Organismes publics				494,74	36,81	531,55	
Redevance Pollution (Agence de l'Eau)	01/01/2021	853 m3	0,33000	281,49	15,48 (5.5%)	296,97	
Modernisation des Réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2021	853 m3	0,25000	213,25	21,33 (10%)	234,58	
Total de votre facture				5 745,24	433,12	6 178,36	
Montant total à payer				5 745,24	433,12	6 178,36	

- Renseignements :
Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte;

- Réclamations :
Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

- Difficultés de paiement :
Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du CGCT.

VOIE DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Article L. 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 euros).
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Médiateur de l'eau :
Une fois les voies de recours internes au service de l'eau épuisées, tout abonné peut saisir un médiateur de l'eau ou tout autre moyen de recours non contentieux de règlement des différends. La médiation est gratuite, l'avis rendu par le médiateur est confidentiel et le consommateur est libre de l'accepter ou non. Les coordonnées de la médiation de l'eau sont les suivantes :
Médiation de l'Eau
BP 40 463
75366 PARIS CEDEX 088
contact@mediation-eau.fr

MODALITES DE REGLEMENT :
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
- Par virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.
Compte Trésor Public Saint Céré : Domiciliation **BDF CAHORS**
IBAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.